



2019

Dossier partenaires



Place au Vélo
1 rue d'Auvours 44000 Nantes
02 40 200 400
www.placeauvelo-nantes.fr

Contact Annie-Claude THIOLAT
ac.thiolat@fub.fr

Soutien au développement de Place au Vélo - Nantes

Introduction

L'association Place au Vélo dont l'objet est la défense et la promotion de l'usage du vélo au quotidien est reconnue d'Intérêt Général depuis 2016. Confrontée à des enjeux de développement de son activité tant par l'intérêt manifesté à l'égard du vélo urbain, que par les politiques publiques de mobilités, elle s'est engagée en 2018 dans un D.L.A (dispositif local d'accompagnement) afin de mieux appréhender ses impératifs de gouvernance.

1. Place au vélo Nantes

1.1. Pourquoi faire la promotion du vélo ?

La promotion de l'usage du vélo en tant que moyen de transport du quotidien permet de répondre à de nombreux enjeux visant des politiques publiques :

- En tant que moyen de transport léger et non consommateur d'énergie, le développement de l'usage du vélo permet de **contribuer significativement à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et aux économies d'énergie** dans le secteur des transports¹.
- En tant qu'enjeu de santé publique, l'usage du vélo apporte **de nombreux bénéfices sur la santé** en permettant une activité physique régulière. Ces bénéfices sont par ailleurs bien supérieurs aux risques associés à la pollution atmosphérique ou à la sécurité routière².
- Le vélo est également une **source d'économie financière pour les foyers** qui l'utilisent régulièrement, en comparaison à la voiture individuelle.

Toutes ces raisons expliquent qu'il est aujourd'hui dans l'intérêt général que le développement du vélo en tant que moyen de transport s'accélère.

1.2. Activités de l'association

P.A.V. est une association créée en 1991, dont le but est de faire la promotion de l'usage du vélo en tant que moyen de transport au quotidien. L'association rassemble près de 1300 adhérents répartis sur l'ensemble de la métropole nantaise. Elle emploie 4 salariés à plein temps. L'association fait partie du réseau de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) qui rassemble environ 250 associations sur le territoire français et est rattachée à l'ECF European cycling Federation. Elle est également membre du réseau L'Heureux Cyclage et de l'Association Française de Véloroutes et Voies Vertes.

Afin de mener à bien les objectifs, de nombreuses actions sont mises en place :

- **Organisation d'événements de promotion du vélo** : tel que Fêtes/Fête du vélo qui rassemble plus de 15 000 participants en juin autour d'un parcours sécurisé axé sur les changements de pratique, ou encore les bourses aux vélos permettant aux particuliers d'acheter ou de vendre des vélos d'occasions.
- **Travail sur le changement de pratiques de mobilité** en lien avec les travaux du CUEP Comité des Usagers de l'Espace Public, mais aussi comme acteur et prestataire du réseau éco-événements, édition de supports dédiés, participation à des ateliers,

¹ Rapport « Cycle more often 2 Cool down the planet! Quantifying Co2 savings of cycling » – European Cycling Federation

² Article « Le vélo, bon pour la santé et pour le moral » - FUB.

Lien : <https://www.fub.fr/velo-ville/environnement/velo-bon-sante-moral>

- **L'apprentissage de la Vélonomie** : des ateliers de réparation collaboratifs, totalement inscrits dans l'économie circulaire, permettent d'apprendre à réparer son vélo gratuitement. Des contrôles techniques mobiles également organisés pour aider à faire un diagnostic et effectuer les réglages de base.
- **La lutte contre le vol** : grâce au marquage « bicycode » des vélos pour en dissuader le vol et augmenter les chances de retrouver son vélo.
- **Des campagnes de sensibilisation et de prévention** : « cyclistes brillez » permet de sensibiliser les cyclistes aux risques du mauvais ou absence d'éclairage en octobre. « Respectez les cyclistes » quant à lui permet d'enseigner le partage apaisé de la chaussée à tous les usagers.
- **Apprentissage de l'écomobilité** : nous proposons de la conduite accompagnée à vélo, des cours adultes pour apprendre à faire du vélo, des interventions auprès des écoles et des entreprises, ou encore du coaching pour repérer le trajet le plus sécurisant.

1.3. Les points forts de PAV

De par son nombre d'adhérents et des liens tissés au long des années avec de nombreux partenaires, Place au Vélo bénéficie d'une très bonne implantation sur le territoire de la métropole nantaise et d'une forte notoriété.

C'est ainsi qu'elle est aujourd'hui reconnue par **Nantes Métropole, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et de nombreuses communes comme expert d'usage** permettant de recueillir des avis éclairés dans le cadre de plans vélo, aménagements, réhabilitations, événements ou actions de communication

Cette expertise d'usage donne lieu à des échanges réguliers afin de faire progresser ensemble les infrastructures en faveur du vélo, rappeler les impératifs des 2 PAMA -Plans d'action des Mobilités Actives- successifs et mettre en œuvre sur le territoire le Plan National Vélo récemment voté. Lorsque c'est nécessaire, **l'association n'hésite pas à servir « d'aiguillon »** pour rappeler la nécessité d'accélérer la mobilité durable. Notre militantisme se veut constructif : nous souhaitons être une force de proposition indépendante dans la co-construction et à l'écoute de nos partenaires mais toujours au service de « plus de vélo ».

2. Description du projet

PAV fait aujourd'hui face à la rançon du succès : les activités de l'association sont en forte croissance, et de nombreux changements d'organisation doivent se mettre en œuvre : évolution de l'équipe de salariés, réorganisation des tâches pour gagner en efficacité, montée en puissance des besoins de communication, et évolution de la gouvernance interne. Afin de permettre la croissance sereine de son activité, voici les différents axes de développements envisagés :

2.1. Être acteur des changements de comportements de mobilité

Face particulièrement aux enjeux climatiques, aux enjeux de santé publique et enfin aux enjeux économiques, Place au Vélo, au sein de son réseau F.U.B. entend être un acteur pertinent et incontournable des changements de comportements de mobilité. Mais la pratique du vélo ne se limite pas simplement à résoudre des questions de déplacement, elle répond d'abord à une obligation de diminuer drastiquement les émissions de GES, notamment celles dues au transport. Elle concourt ensuite de façon efficace, et le Plan National Vélo nous le confirme, à la prévention d'un grand nombre de pathologies comme les maladies cardio-vasculaires, respiratoires, certaines formes de cancer entre autres par la lutte contre la sédentarité. Enfin, et l'ADEME l'a démontré lors de ses dernières études, la pratique du vélo qu'il soit standard ou à assistance électrique est une source d'économie très importante dans le budget transport des ménages, surtout lorsqu'il remplace une voiture.

Pour répondre à cette ambition, Place au Vélo s'appuiera sur le travail réalisé autour du Baromètre des Villes Cyclables³ -Nantes a d'ailleurs été la 2^e ville de + de 200 000 habitants en termes de répondants grâce à la mobilisation de notre association. Le baromètre a été accompagné d'un important manifeste autour de « Parlons vélo »⁴ Ce travail doit déboucher sur des actions de communication rappelant la réglementation protégeant les cyclistes dans l'espace public (telles que décrites dans les PAMA), donner confiance à ceux qui souhaiteraient se mettre au vélo et également sur des campagnes comportementales en partenariat avec d'autres acteurs de mobilité.

2.2. Etendre nos actions et permettre un accroissement de l'autonomie financière

Afin d'assurer sa pérennité, l'association doit accroître ses activités tout en assurant son autonomie financière.

- **Recherche de partenaires :** l'association cherche à accroître ses partenariats avec les communes, les entreprises de la métropole et le club de mobilité entreprises métropolitain afin de répondre aux besoins croissants de ceux-ci. Nous souhaitons proposer des modules de partenariat afin de répondre précisément à leurs besoins dans la mise en œuvre de leur plan de mobilité. Le secteur de l'habitat social est également à investir pour plus de vélo au quotidien et répondre à un certain nombre de problématiques sociales.
- **Développer le lien événements/changement de pratiques :** Place au vélo est aussi acteur du changement. Faire en réseau et non tout seul permet la démultiplication des messages et l'atteinte des objectifs. Le plus ambitieux d'entre eux est sans conteste l'atteinte de 12 % de part modale du vélo dans les déplacements quotidiens en 2030, ce qui signifie -sur la base des chiffres de 2017 AURAN- passer de 16 000 à 64 000 cyclistes quotidiens en chiffres constants mais auxquels il faut ajouter entre 8 et 10 % d'accroissement de population annuelle. Ce qui approche d'un nombre de cyclistes espéré de plus de 71 000. Le rôle de l'association est donc primordial dans le travail de conviction à faire auprès des citoyens.
- **Convention d'accompagnement des collectivités locales :** apport de nos conseils et notre expertise d'usage auprès des autorités compétentes lors de la planification et es réalisations de nouveaux aménagements en faveur d'une pratique généralisée du vélo, ainsi que sur des projets de formation vélo-école ou communication
- **Augmentation du nombre d'adhérents :** la reconnaissance d'intérêt général de l'association a déjà permis de revaloriser le montant de l'adhésion. Mais cela permet également d'intensifier sa légitimité et d'accroître la représentation citoyenne dont PAV se fait le porte-parole. Enfin, la diffusion plus large des atouts de la pratique du vélo sera d'autant plus aisée que le nombre d'adhérents qui relayeront les messages de l'association sera élevé.

2.3. Repenser la gouvernance

L'association a connu depuis 2016 une réorientation de la gouvernance avec une équipe en grande partie renouvelée. Ceci a fait germer le projet de travailler au Projet Associatif.

Pour répondre aux attentes et inquiétudes engendrées par le changement, l'association s'est engagée dans un DLA Dispositif Local d'Accompagnement qui a apporté les premiers constats et pistes de réorganisation. Mais cette action doit être poursuivie pour à la fois accompagner le projet associatif qui doit poser le cadre des nouvelles orientations et redéfinir le partage des tâches et responsabilités entre le Conseil d'Administration, le Bureau et les salariés.

Si l'impulsion de nouveaux projets et l'obtention de partenariats par la présidence sont reconnues comme très positifs, les changements liés à la gouvernance induite par les projets sont parfois mal vécus par les salariés dont les ambiances de travail peuvent changer. Cela est surtout vrai au niveau de la charge de travail et du besoin de ressources supplémentaires. Une 4^e embauche a été possible

³ <https://www.parlons-velo.fr/barometre-villes-cyclables>

⁴ <https://www.parlons-velo.fr/plaidoyer-participatif>

en CDD sur une partie de l'année 2018, il convient de pérenniser l'emploi et accompagner l'équipe par une assistance administrative.

L'association devra à très moyen terme mettre en place un poste de coordination.

3. Les moyens nécessaires : outils et ressources humaines

Afin de mener à bien ses actions, l'association va devoir augmenter ses ressources pour :

En termes d'outils et supports :

- **Développer des supports de communication** (flyers et supports de communication mobile) afin de porter davantage les messages à faire passer.
Cela concerne notamment l'édition de supports sur les changements de comportement de mobilité, la prévention des vols de vélos par les conseils d'attache et de marquage, les documents pédagogiques nécessaires dans la vélo-école adulte.
- **Valoriser les résultats de l'enquête du Baromètre cyclable** réalisé par la FUB, grâce à l'édition de fiches pratiques, déclinées pour les différents publics et territoire de la métropole nantaise, affiches et support d'exposition.
Cela suppose aussi de se préparer à la nouvelle campagne 2019 pour un résultat début 2020.
- **Réaliser des campagnes de communication comportementale** en partenariat avec Nantes Métropole, Bicloo (système de vélo en libre-service de Nantes) et d'autres acteurs du vélo du territoire. Cela passera par des prestations en sous-traitance pour la réalisation d'affiches de communication.
- **Développer une application de signalement des points noirs** en relation avec la collectivité.
- **Développer nos actions de formation** : Place au vélo souhaite également évoluer vers un centre de formation après avoir mis en place avec succès 3 sessions d'IMV Initiateur Mobilité Vélo, une Faites du vélo. D'autres actions sont en projets voire préparation.

Des ressources humaines à augmenter.

Conclusion

De par ses multiples aspects bénéfiques, le vélo au quotidien répond à de nombreux besoins de nos concitoyens tout en répondant aux exigences du développement durable. Place au Vélo Nantes souhaite accompagner et renforcer le développement du vélo dans la métropole nantaise, tout en augmentant son indépendance financière au fur et à mesure du développement de ses partenariats. Afin de pouvoir contribuer à la mise en place de ce projet au service de l'intérêt général Place au Vélo cherche des partenaires désireux de soutenir le développement de la pratique du vélo, contribuer à l'instauration d'un vrai système vélo, diffuser la culture vélo et agir sur les clés essentielles que sont :

- La réduction des émissions de GES gaz à effet de serre
- La protection de la santé par la pratique physique et lutter notamment contre l'obésité, les maladies cardio-vasculaires, certains cancers,
- Un mieux vivre en ville dans un espace apaisé
- Contribuer à améliorer le budget des ménages par la réduction des frais de transport
- Augmenter le nombre d'usagers domicile travail pour moins d'arrêts de maladie, des salariés plus disponibles au travail
- Créer du lien social
- Atteindre les objectifs métropolitains en termes de déplacements

Laissez nous vous convaincre de pédaler un bout de chemin ensemble et découvrez les modules de partenariat qui suivent !

MODULES PARTENARIAT ENTREPRISES

Place au Vélo bénéficie depuis 2016 de la **reconnaissance d'intérêt général** et à ce titre d'un rescrit fiscal permettant de délivrer un reçu fiscal de don. La réduction d'impôt pour mécénat est égale à **60 % des versements** effectués par l'entreprise au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général, retenus dans la limite de **5 ‰ de son chiffre d'affaires**.

La faculté donnée aux entreprises de soutenir la vie associative est renforcée par la **loi de finances 2019** :

« Le mécénat d'entreprise est un soutien matériel ou financier apporté, sans contrepartie directe ou indirecte, à une œuvre ou une personne morale pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Autrement dit, il s'agit d'un don accordé à un organisme d'intérêt général pour la conduite de ses activités. L'entreprise qui le consent peut, sous certaines conditions, bénéficier d'une réduction d'impôt.

Le soutien apporté par l'entreprise peut prendre la forme d'un don en numéraire ou en nature. Il peut également s'agir de la mise à disposition de personnels au profit d'une association, ou encore d'un abandon de recettes.

Le don doit être évalué à son prix de revient pour l'entreprise donatrice, lequel correspond : au montant versé, à la rémunération des personnels prêtés, au prix de revient de la prestation offerte, etc. Pour les dons en nature, l'entreprise est seule responsable de leur valorisation. Elle doit remettre à l'association un document d'évaluation (en euros) du don fourni (fiche de travail, devis, etc.), afin que celle-ci établisse le [reçu fiscal de don](#) nécessaire pour faire jouer la réduction d'impôt.

*Bon à savoir : La limite de dons de 5 ‰ pouvant être rapidement atteinte par les petites entreprises, **la loi de finances pour 2019 crée un plafond alternatif de 10 000 €** qui s'applique pour les versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2019. Les entreprises peuvent, au choix, appliquer le plafond de 10 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.*

Par ailleurs, il ne doit donner lieu à aucune contrepartie équivalente directe ou indirecte pour l'entreprise. Cette règle est considérée comme respectée lorsque le don entraîne uniquement la remise de biens ou le bénéfice de prestations de service de faible valeur. »

Pour cela nous vous proposons différentes formules accompagnées de modalités d'échange qui répondent totalement aux obligations légales en matière de mécénat d'entreprise, c'est-à-dire que ces modalités ne dépassent pas 25 % de la valeur initiale du partenariat.

Pour Place au Vélo, les objectifs des partenariats d'entreprises sont :

- Développer une culture vélo dans le monde de l'entreprise
- Partager avec les entreprises l'objectif de développement de pratique du vélo transport du quotidien
- Augmenter les prestations et dons des entreprises pour plus d'auto-financement de l'association et pérenniser l'équilibre budgétaire en minorant la part de financement public,
- Assurer que les modalités d'échange sont au cœur des métiers et expertises de Place au Vélo
- Garantir l'équité de traitement entre les partenaires
- Proposer un partenariat gagnant – gagnant, être plus incitatif et attractif pour les entreprises
- Amener les entreprises sur les événements mobilisateurs et facteurs de changement de pratique tels que « Faites du Vélo »

Pour l'entreprise, 10 bonnes raisons pour devenir partenaire :

- ⊗ Augmenter la part de mobilité active, dans les trajets domicile-travail en contribuant au plan de déplacement urbain pour atteindre les 12 % de part modale fixée
- ⊗ Donner une image dynamique et positive à l'entreprise
- ⊗ Permettre aux salariés de se déplacer en toute sécurité à vélo
- ⊗ Les salariés à vélo sont plus performants, ponctuels, avec moins d'arrêt maladie,
- ⊗ Lutter contre la sédentarité, l'obésité
- ⊗ Pratiquer les 20 mn d'activité physique recommandées par les autorités de santé,
- ⊗ Participer au plan climat territorial en diminuant les émissions de gaz à effet de serre
- ⊗ Permettre aux salariés de réaliser des économies dans leur budget transport
- ⊗ Contribuer au développement d'une culture vélo avec des événements mobilisateurs
- ⊗ Développer la « vélonomie » ou l'autonomie à vélo en sachant entretenir son vélo

4 niveaux sont proposés afin de laisser le choix mais aussi de bien valoriser qu'une fois déduction faite du crédit d'impôts, le reste à charge pour l'entreprise est relativement faible

Niveau de partenariat	Montant versé à Place au vélo	Montant fiscal déductible	Restant à sa charge après rescrit (60% déductible)
Pignon métal	2 500 €	1 500 €	1 000 €
Pignon bronze	4 000 €	2 400 €	1 600 €
Pignon argent	6 000 €	3 600 €	2 400 €
Pignon or	10 000 €	6 000 €	4 000 €

Les modalités d'échange seront à déterminer ensemble parmi les possibilités suivantes selon valorisation :

- ⊗ Présence logo sur supports Faites du Vélo et/ou documents d'intérêt général
- ⊗ Présence sur le site internet
- ⊗ Formation sécurité et le code de la rue d'1h pour 20/25 personnes
- ⊗ Contrôles techniques de 3h (18 personnes)
- ⊗ Formations mécaniques de 2h (16 personnes)
- ⊗ Formations conduite vélo en ville d'1,5h (16 personnes – cyclistes urbains non néophytes)
- ⊗ Prestation de marquage pour 18 vélos avec initiation aux gestes mécaniques
- ⊗ Organisation d'une journée Olympiades vélo
- ⊗ Stand d'accueil de l'équipe aux couleurs de l'entreprise sur le parcours de Faites du Vélo

Tous les niveaux de partenariat permettront d'utiliser la mention « Soutien à Place au Vélo » ou « entreprise partenaire de Place au Vélo » dont le cartouche sera fourni par l'association.

Contact Place au Vélo

Annie-Claude THIOLAT, présidente 06 16 34 88 57

Fanny Derenne-Cariou, Chargée de projet 02 40 200 400